



MINISTÈRE
en charge de
L'AGRICULTURE

DIRECTION DE L'AGRICULTURE
BUREAU STRATEGIE ET ECONOMIE

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

Demande de création et/ou extension d'élevage de poules pondeuses

(REF : ARRETE 686/CM DU 9 MAI 2019)

Obligatoire pour les exploitations de plus de 500 poules

Version 2023

Note relative à la protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de l'agriculture, directement auprès de vous, sont nécessaires et font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes de création et /ou d'extension d'élevage de poules pondeuses, la mise à jour du registre de l'agriculture et les missions de contrôle dont la DAG a la charge. Ces finalités répondent aux missions de service public en matière de soutien au secteur agricole. Les données à renseigner dans le présent formulaire et les documents à joindre sont, à ce titre, obligatoires. A défaut, votre demande ne peut pas être instruite (article n°13 du RGPD).

Les données collectées sont à destination de la Direction de l'Agriculture, de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire, de la Direction de la Biosécurité et du Groupement de Défense Sanitaire Animale de la Polynésie Française, et seront conservées 6 mois à l'issue de la cessation de l'activité professionnelle.

Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités peuvent, dans l'exercice de leurs missions, recevoir communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douanes...).

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à la limitation du traitement droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en justifiant de votre identité : Direction de l'agriculture – BP 100 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française.

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à Service de l'informatique BP 4574, 98713 Papeete - Courriel : dpo@administration.gov.pf

Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) d'une réclamation - www.cnil.fr

Il s'agit d'une (cochez la case correspondante) :

CREATION

EXTENSION

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom :

Nom de la société :

Adresse géographique :

Adresse postale :

Téléphone : ----- Portable :

Mail :

N° TAHITI : ----- N° RC ----- N° CAPL -----

Qualité du demandeur (exploitant, futur exploitant, propriétaire,...) :

INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

Localisation du projet : -----

Archipel :----- Ile :----- Commune -----

Adresse géographique exacte (nom de la terre, pk, ...) -----

Description du projet : -----

Création d'un élevage de poules pondeuses :

Surface global du projet : -----

Nombre de poules pondeuses envisagé : -----

Production annuelle d'œufs envisagée : -----

Extension d'un élevage de poules pondeuses :

Surface actuelle de l'exploitation : -----

Surface d'extension envisagée : -----

Nombre de poules pondeuses envisagé : -----

Production annuelle d'œufs envisagée : -----

(augmentation incluse)

Emplois créés :

Nombre d'emplois créés :

Types d'emplois :

INFORMATIONS RELATIVES A L'ETUDE DE MARCHE

Marchés visés :

Commerces de proximités

Grandes surfaces

Ovoproduits

Autres

Export inter insulaire (préciser les destinataires) : -----

Population concernée : -----

Justification -----

Je, soussigné....., déclare que les informations mentionnées sur la présente déclaration sont exactes.

Signature du demandeur

PIECES JUSTIFICATIVES

Demandeur	
<input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité du demandeur	
Pour les personnes morales uniquement <input type="checkbox"/> récépissé de déclaration à l'autorité compétente <input type="checkbox"/> statuts,	<input type="checkbox"/> document justifiant du mandat de représentation du signataire de la demande, <input type="checkbox"/> composition des organes dirigeants de l'organisme, <input type="checkbox"/> liste des membres associés ou adhérents ainsi que la définition de leurs activités professionnelles
Projet	
Toutes les pièces suivantes	l'une des pièces suivantes (cocher la case correspondante)
<input type="checkbox"/> Extrait du plan cadastral ; <input type="checkbox"/> Note de renseignement du service de l'urbanisme ; <input type="checkbox"/> Arrêté d'autorisation d'exploiter une installation classée de 1ere classe du ministère de l'environnement (ou justificatif de dépôt d'un dossier de demande auprès de la direction de l'environnement) ; <input type="checkbox"/> Copie des autres autorisations administratives exigées par la réglementation en vigueur. <input type="checkbox"/> s'il y a lieu, une attestation du service en charge de l'agriculture ou du maire de la commune concernée de non-exploitation du terrain depuis plus de 5 ou 10 ans. <input type="checkbox"/> Compte d'exploitation prévisionnel	<input type="checkbox"/> Copie du titre de propriété au nom du demandeur ou <input type="checkbox"/> bail de location au nom du demandeur ou <input type="checkbox"/> titre de propriété et des documents justifiant la qualité de co-indivisaire du demandeur ou <input type="checkbox"/> autorisation d'exploiter le terrain signée par le ou le(s) propriétaire(s) accompagnée du titre de propriété et des documents justifiant la qualité de co-indivisaire du ou des signataires ou <input type="checkbox"/> autorisation d'exploiter délivrée par une autorité compétente reconnue
Pour les exploitations de plus de 3000 poules pondeuses :	
<input type="checkbox"/> étude de marché ou autres éléments établissant le fondement économique de la demande	

RESERVE A LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE

Date de dépôt du dossier COMPLET :

Nom de l'agent réceptionnant la demande :

Cellule ou subdivision :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté n° 686 CM du 9 mai 2019, le service en charge de l'agriculture dispose d'un délai d'un mois à compter de la notification de la complétude du dossier pour établir un rapport sur le projet.

Signature de l'agent